

La gestion des déchets chimiques

DES SOLUTIONS POUR VOTRE ENTREPRISE



Prévention des risques professionnels



OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Le décret du 15 mai 1997 définit les critères qui rendent un déchet dangereux



Je fais flamber - Comburant



Je nuis gravement à la santé
Cancérogène, Mutagène,
Reprotoxique (CMR)



Je flambe - Inflammable



Je pollue - Danger pour
l'environnement



Je ronge - Corrosif



**J'irrite la peau, les voies
respiratoires. J'altère la santé
ou la couche d'ozone** - Danger
pour la santé et l'environnement



Je suis sous pression
Explosif

Certains déchets peuvent également :

- ▶ Dégager du gaz toxique au contact de l'eau, de l'air ou d'un acide.
- ▶ Donner naissance lors de leur élimination à un autre produit qui possède l'une des caractéristiques énumérées ci-contre et ci-dessus.

La loi du 15/07/1975 modifiée, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, prévoit que tout producteur de déchets est tenu d'en assurer l'élimination dans des conditions propres à éviter les nuisances pour l'environnement.



Le producteur de déchet reste responsable des pollutions qui peuvent survenir du fait du déchet ; même le déchet de ses propres installations (Source «Code de l'Environnement»)



QUELS SONT LES RISQUES ?

POUR LA SANTÉ DES SALARIÉS

- ▶ **INTOXICATION** par inhalation de vapeurs, aérosols, ou par contact cutané.
- ▶ **INTOXICATION** par la prise alimentaire sur le lieu de travail pollué par résidus chimiques.
- ▶ **POUSSIÈRES** dangereuses à respirer.
- ▶ **BRÛLURE** par contact cutané (produits caustiques).

POUR LA SÉCURITÉ DES LOCAUX ET DES PERSONNES

- ▶ **EXPLOSION** par stockage de produits **INFLAMMABLES**, **EXPLOSIFS** dans de mauvaises conditions (poussières inflammables, gaz et vapeurs).

POUR L'ENVIRONNEMENT

- ▶ **POLLUTION** de l'air, de l'eau et des sols par déversement des produits souillés dans les réseaux d'assainissement.



DES SOLUTIONS POSSIBLES

Le traitement des déchets dangereux (solvants, résines, peintures, encres, huiles, diluants, décapants, dégraissants, etc.) seront confiés notamment à :

- ▶ La déchetterie, dans leurs emballages d'origine, accompagnés du relevé périodique d'apport en déchetterie.
- ▶ Aux entreprises spécialisées et possédant des véhicules et matériels adaptés en conservant pendant 5 ans le BSDD (Bordereau de Suivi des Déchets Dangereux).



INFOS UTILES

- ▶ La **CARSAT** (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) peut vous conseiller pour la conception des postes de travail liés à la gestion des déchets.

Adresse : 35 rue George, 13005 Marseille

- ▶ **L'ADEME** (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) peut conseiller et documenter les producteurs de déchets quant à leur recyclage.

Adresse : CS 50139 2 boulevard de Gabès 13267 Marseille Cedex 8

- ▶ Les **AGENCES DE L'EAU** peuvent apporter une aide financière pour l'élimination des déchets ou pour l'investissement des installations internes à l'entreprise.

RANGEZ VOS DÉCHETS TOXIQUES !

CONDUITE À TENIR

SUBSTITUER aux produits dangereux des produits moins dangereux pour la sécurité, la santé des travailleurs et pour l'environnement.

RÉDUIRE la production de déchets en gérant au mieux les commandes et les stocks de produits neufs.

FAVORISER la reprise des produits par le fournisseur.

ORGANISER la gestion des déchets au sein de l'entreprise.

*FDS : Fiche de Données de Sécurité

IDENTIFIER LES DANGERS

=

Pictogrammes, étiquettes, FDS*

ORGANISER LA COLLECTE DANS LES ATELIERS

=

Attention aux mélanges de produits incompatibles

TRAITER OU FAIRE ENLEVER PAR UNE ENTREPRISE SPÉCIALISÉE

CONDITIONNER ET STOCKER vos déchets dangereux sur des bacs de rétention, dans des containers fermés et dans un local ventilé

=

Déchets mal étiquetés = danger pour le personnel

EN SAVOIR PLUS

Pour toute question, contactez votre médecin du travail ou l'équipe pluridisciplinaire de votre Service de Santé au Travail

Document élaboré par AIST 84
membre de Présanse Paca-Corse

présanse

PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

Retrouvez-nous sur   